



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 8 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Programme de formation d'experts pour l'examen technique

des rapports biennaux et des communications nationales

des Parties visées à l'annexe I de la Convention

**Programme de formation d'experts pour l'examen technique
des rapports biennaux et des communications nationales
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a commencé à réfléchir à la manière d'améliorer les cours dispensés dans le cadre du programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
2. Le SBSTA s'est dit conscient du rôle que jouait le programme de formation, qui contribuait à la qualité et à la cohérence des examens techniques des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I, et a noté que la période de mise en œuvre du programme de formation avait pris fin en 2016¹.
3. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'améliorer les supports pédagogiques des programmes de formation, sur la base des décisions 24/CP.19 et 9/CP.21 et compte tenu des enseignements tirés depuis 2014 des examens techniques des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I, avant le début des examens des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties, qui auront lieu en 2018. Il a aussi prié le secrétariat d'améliorer l'interface utilisateur des cours de formation de manière à les rendre plus faciles à suivre.
4. Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur le programme de formation et sa mise en œuvre pendant la période 2017-2020, pour examen et adoption à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties, qui aura lieu en novembre 2017 (pour le texte du projet de décision, se reporter au document FCCC/SBSTA/2017/L.4/Add.1). Il est convenu d'examiner la nécessité de prolonger encore la mise en œuvre du programme de formation à sa cinquantième session (juin 2019).

¹ Annexe à la décision 15/CP.20.



5. Le SBSTA a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans le paragraphe 3 ci-dessus soient mises en œuvre au moyen des ressources financières disponibles.
